

Arrêté n° 19/271/CM

Désignation des représentants auprès du Jury - Consultation n° 71190120 - Concours restreint - Mission de maîtrise d'œuvre - Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de 7^{ème} Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le 20 septembre 2018 ;
- L'arrêté n° 18/329/CM du 29 novembre 2018 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La consultation n° 71190120 - Concours restreint - Mission de maîtrise d'œuvre - Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre.

CONSIDÉRANT

- La nécessité de désigner les maîtres d'œuvre, en vue de la constitution de la commission d'appel d'offres composée en jury.

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres composée en jury :

- Monsieur Antoine Beau, architecte, membre du Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhone
- Madame Kerstin Brandstätter, ingénieur, membre du Syntec
- Monsieur William Cassard, ingénieur, membre du Cinov

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 13 janvier 2020

Martine VASSAL